

Image not found or type unknown



# Remboursement billet d'avion non remboursable

Par **doune974**, le **07/06/2011** à **20:10**

Bonjour,

les sportifs de notre association doivent faire un déplacement vers la métropole pour des championnats, or l'une des sportives a contracté la varicelle et ne pourra donc pas concourir. Nous souhaiterions essayer de nous faire rembourser le billet d'avion (air france)"non remboursable" en évoquant un cas de force majeure.

Pourrons nous avoir gain de cause?

MErci